PLOT RESULTS
2026

UTM	RENDEMENT TN/AC	LAIT/TONNE	BŒUF/ACRE
	35,66	3145	

COOPÉRATEUR	Chris Friesen	TYPE DE SOL	Sandy Loam	POPULATION	35 000
LIEU	MacGregor, MB	DRAINAGE	Adequate	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Corn Silage
DOSSIER	148900	IRRIGATION	No	DATE DE SEMIS	05/13/2026
TYPE DE PARCELLE	Strip	LARGEUR DU RANG	30,00		
DIRECTEUR RÉGIONAL	Breanne Rey-MB	DÉTAILLANT	DSAG	DATE DE LA RÉCOLTE	09/19/2026

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À LA RÉCOLTE	% MATIÈRE SÈCHE	% PROTÉINE	% FDA	% FDN	% AMIDON	% LIGNINE	% UNT	IVMSTD	> FDND 48	NET ÉN. LACT.	TONNES PAR ACRE 65 %	TONNES PAR ACRE RÉEL	LAIT/TONNE	LAIT MOYEN ACRE (LB/ACRE)
NORTHSTAR GENETICS	948S	33	25,8	7,7	28,5	48,1	23	3,7		80	58		26,542	36,01	2753	25574,1
NORTHSTAR GENETICS	932S	34	25,1	8,7	23,6	40,3	32,4	2,9		84	61		23,143	32,27	3056	24753,6
NORTHSTAR GENETICS	924S	36	26,6	7,7	27,6	49,5	24,4	3,6		81	61		24,942	32,82	3000	26189,3
PRIDE	A5686G2 RIB	32	31,7	8,2	18,8	36,5	38,8	3		87	64		23,725	26,2	3270	27153,7
PRIDE	AS1058G2 EDF RIB	36	29,3	7,9	22,2	41,2	32,9	3,8		85	62		26,265	31,37	3235	29738,5
PRIDE	AS1057RR EDF	34	30,1	8,1	23,7	40,4	31,7	3,4		84	62		30,665	35,66	3145	33754,9
PRIDE	AS1047RR EDF	32	27,9	7,5	22,4	41,6	32,5	2,9		85	64		20,564	25,8	3213	23125

SEMENCES PRIDE

PRIDE	AS1028G2 EDF RIB	40	28,7	7,7	22	42	33,9	3,5	85	64	26,462	32,27	3193	29572,8
MAIZEX	LFG9999R	36	24,9	8,2	19,9	37,5	34,1	3,1	86	63	28,344	39,84	3109	30842,3
MAIZEX	LFG8755R	40	25,2	8,6	27,2	47	24,4	3,5	80	58	27,645	38,4	2876	27827,9
MAIZEX	MS8270R	36	29	7	20,5	36,4	36,6	3	87	63	26,079	31,47	3218	29372,3
MAIZEX	MS8632R	34	30,6	7	17,5	33,5	42,9	2,9	89	66	30,13	34,46	3391	35759,5
MAIZEX	MS8632R	32	27,9	7,6	17,3	32,9	42,8	2,7	89	65	24,653	30,93	3348	28888
MAIZEX	MS8270R	38	29,1	7,4	24,6	44,7	30,3	3,4	82	60	26,168	31,47	3053	27962,3
MAIZEX	LFG8755R	37	25,6	8,4	25,5	46	27,8	3,4	82	61	27,538	37,65	3054	29435,2
MAIZEX	LFG9999R	32	31,3	8,1	23,1	43,4	32,6	3,4	83	60	27,479	30,73	3101	29824,1
PRIDE	AS1028G2 EDF RIB	32	30	7,5	19,4	37,5	37,5	3,1	86	64	23,221	27,09	3326	27032
PRIDE	AS1047RR EDF	30	27,8	8,1	24,7	42,4	28,6	3,1	85	64	22,468	28,29	3111	24464,1
PRIDE	AS1057RR EDF	33	27,8	7,6	24,3	43,4	28,2	3,4	84	64	26,859	33,81	3028	28464,7
PRIDE	AS1058G2 EDF RIB	29	31,8	8,7	20,5	38	33,9	3,4	87	65	27,918	30,73	3264	31893,2
NORTHSTAR GENETICS	924S	26	28,6	7,9	25,3	46,4	26,4	3,3	83	63	20,632	25,25	3035	21916,4
NORTHSTAR GENETICS	932S	32	30,1	8,4	22,8	41,3	32,9	3,7	84	62	20,087	23,36	3163	22236,9
NORTHSTAR GENETICS	948S	33	26,1	7,7	20,7	37,2	38,9	3,1	87	65	22,839	30,63	3212	25676
PRIDE	M3522RR EDF	36	27,7	8,5	25,5	46,5	25,3	3,5	83	64	22,584	28,54	3041	24037,4
	MOYENNES DE LA PARCELLE		28,3	7,9	22,8	41,4	32,2	3,3	0	84,5	62,6	0	25,3	31,5	3133,1	27728,9

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soyas Roundup Ready 2 Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soyas Roundup Ready 2 Xtend® ou sur les produits avec la technologie XtendFlex®. La technologie Roundup Ready® 2 contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soyas Roundup Ready 2 Xtend® contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready 2 Xtend®, Roundup Ready 2 Yield®, Roundup Ready®, SmartStax®, VT Double PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.